



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2025

*Tél. : 05.59.68.33.71*

*Fax. : 05.59.68.32.23*

*Mail : mairie.sedzere@wanadoo.fr*

**Présents** : MM. Larroze, Barrère, Courrèges, Lose-Bordenave, Caillard, Grabé-Bidou, Oddos.

**Absents excusés** : MM. Gonzalez Gonzalez, Séverin.

**Secrétaire de séance** : M. Grabé-Bidou.

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et rappelle l'ordre du jour.

Le compte rendu de la séance du 20 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

### 1) Délibérations :

#### **1.1) *Approbation convention maîtrise d'œuvre APGL (projet rénovation Mairie/Maison Pour Tous) :***

Le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de rénovation de la Maison pour Tous et Mairie représente un coût de travaux, après appel d'offre, de 660 593,55 € H.T.

Pour des raisons budgétaires, ce projet ne peut être poursuivi et doit être entièrement redéfini afin que le coût des travaux soit ramené à 439 000,00 € H.T. maximum.

Pour cela, la convention prise par délibération du 25 novembre 2022 pour l'intervention du Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale est clôturée à la phase DCE.

Le Maire précise que la définition d'un nouveau projet suppose la conclusion d'une nouvelle convention, dont il soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

➤ ***Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité des présents :***

***Considérant que la Commune n'a pas de service technique susceptible de prendre en charge ce dossier mais peut disposer du Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à ce service :***

- ***Décide de faire appel au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il poursuive son assistance technique et administrative à la Commune pour la réalisation du nouveau projet de rénovation de la Maison pour tous - Mairie conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition ;***
- ***Autorise le Maire à signer cette convention.***

**1.2) Avis sur l'enquête publique en vue de déclarer d'intérêt général le Programme Pluriannuel de Gestion 2024-2033 des cours d'eau des bassins versants du Gabas, du Bahus et du Louts :**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique est en cours en vue de déclarer d'intérêt général le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) 2024-2033 des cours d'eau des bassins versants du Gabas, du Bahus et du Louts sur les départements des Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur cette demande d'autorisation.

➤ **Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :**

**Emet un avis favorable à l'enquête publique en cours et au PPG 2024-2033 des cours d'eau des bassins versants du Gabas, du Bahus et du Louts sur les départements des Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées.**

**2) Divers – Informations :**

**1.1) Adressage Impasse Bero Bisto :**

Suite à la demande des habitants de l'Impasse Bero Bisto se plaignant de confusions de numéros entre les habitations de l'Impasse et celles du lotissement, les numéros de l'Impasse sont modifiés comme suit :

- Le n° 2 reste inchangé ;
- Le n° 4 devient le n° 10 ;
- Le n° 2 devient le n° 12 ;
- Le n° 1 devient le n° 15.

**1.2) Fiscalité de l'urbanisme :**

Le Service départemental des impôts fonciers-pôle d'évaluation des locaux d'habitation a demandé à la commune de lui communiquer la liste des terrains actuellement classés constructibles en vue de la mise à jour de la valeur locative cadastrale.

**1.3) Intempéries dans la Vallée d'Aspe (septembre 2024) :**

Monsieur le Maire a reçu les remerciements des Maires des villages sinistrés pour le don financier alloué par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, un tour de table est effectué.

La séance est levée à 21h45.

